Image not found or type unknown

Signature d'un mandat dans le cadre d'un agent immobilier

Par **birgy**, le **18/05/2012** à **06:19**

Bonjour,
Je suis auto entrepreneur en immobilier et travaille pour le compte d'une agence. J'ai ma carte professionnelle. Je suis consciente que je ne peux signéer de compromis de vente, mais puis-je signer un mandat ainsi qu'une offre d'achat. (ce que semble contredire le responsable de l'agence).
Merci de votre réponse.

Par **alterego**, le **18/05/2012** à **08:16**

Bonjour

Auto-entrepreneur en immobilier, mais vous n'êtes pas agent indépendant et moins encore salarié, êtes-vous certaine de ne pas avoir un statut d'apporteur d'affaires ?

En ce cas l'agent immobilier aurait raison.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés